REGLEMENT DE L'OFFRE BRIDGESTONE

« Opération Bridgestone Pneus Online 2026 »

Prolongation de l'offre jusqu'au 13 décembre 2026

ARTICLE 1 - Société Organisatrice

La société Bridgestone Europe NV/SA. Succursale France, société de droit étranger au capital de 2.063.962.780,12€, ayant son établissement principal sis 11 rue Brillat Savarin 75013 Paris, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 842 476 277 (ci-après dénommée « Société Organisatrice »), organise une opération promotionnelle avec obligation d'achat intitulée « Opération Bridgestone Pneus Online 2026 » (ci-après dénommée « l'Offre » ou « l'Opération »), comprenant une offre de remboursement différé. Cette Opération se déroulera du 1er octobre au 31 octobre inclus.

ARTICLE 2 - Conditions de participation à l'Opération

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse) ou DROM/COM (ci-après « le Participant »).

Sont exclus les membres du personnel de la Société Organisatrice et leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'Opération ainsi que toute personne morale de droit public.

Pour participer, le Participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide. La participation à l'Opération se fait exclusivement par Internet sur le site https://www.pneus-online.fr

Toute participation sur papier libre, ou toute autre forme, est exclue.

L'Opération est limitée aux personnes physiques à hauteur d'une (1) participation par voiture (numéro d'immatriculation) et deux (2) participations par foyer (même nom et/ou adresse et même IBAN/BIC dans la limite de 4 pneus par demande).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité de l'Opération ou d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts, incomplets ou contrefaits. Toute participation contrevenante au présent règlement entraînera la disqualification du Participant. **Offre limitée aux 300 premiers participants. Un compteur affichant le nombre de participations restantes sera visible et actualisé en temps réel sur le site de l'opération.**

Les Participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris). Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout Participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

Toute inscription incomplète, illisible ou reçue après la date et l'heure limite de participation sur internet (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou ne remplissant pas les conditions du présent Règlement, sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 - Annonce de l'Opération

L'Opération est portée à la connaissance du public par :

- Le site Internet https://www.pneus-online.fr
- Des bannières digitales
- Les sites internet et réseaux sociaux des revendeurs et/ou points de vente

ARTICLE 4 – Description de l'Opération

L'Opération comprend une Offre de remboursement différé.

4.1. – L'Offre de remboursement

La description de l'Offre :

L'Offre de remboursement consiste en un remboursement partiel différé de l'achat de 2 ou 4 pneumatiques Bridgestone Tourisme, 4x4/SUV ou Utilitaire, Hiver, Toutes saisons ou Eté, 17 pouces plus, sur le site de participation à l'Opération, https://www.pneus-online.fr.

Le montant du remboursement sera calculé en fonction de la dimension et du nombre de pneumatiques achetés, comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Dimensions	2 pneus	4 pneus
17 pouces	30 €	60€
18 pouces	60 €	100 €
19 pouces et +	80 €	140€

Les remboursements :

Les remboursements partiels différés seront attribués à toute personne/société dont le dossier serait conforme aux modalités décrites dans le présent règlement, les participations non-conformes entraînant un refus irrémédiable de la demande.

L'Offre n'est pas cumulable avec les opérations en cours.

ARTICLE 5 - Modalités de participation

COMMENT PARTICIPER A L'OPERATION :

a) **Acheter entre le 01/10/2026 et le 31/10/2026 inclus**, 2 ou 4 pneumatiques Bridgestone tourisme, 4x4/SUV ou Utilitaire, Hiver, Toutes saisons ou Eté, de 17 pouces ou plus sur https://www.pneus-online.fr.
b) Se rendre, dans les 15 jours suivant la date de facturation des pneumatiques, sur la page https://www.pneus-online.fr pour procéder à son inscription en ligne en fournissant l'ensemble des informations demandées (coordonnées complètes et IBAN et BIC pour le remboursement par virement bancaire).

c) **Télécharger la photo ou le scan lisible de la facture d'achat** originale des pneumatiques mentionnant la date d'achat, le libellé des pneus achetés, et le nombre de pneumatiques achetés (2 ou 4).

Si la demande est conforme, le Participant bénéficiera du remboursement uniquement par virement bancaire dans un délai maximum de 3 à 4 semaines à compter de la réception de l'ensemble des éléments conformes. Toute autre forme de remboursement est exclue.

La Société Organisatrice conseille fortement à tout Participant de conserver ses preuves d'achat originales, car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement.

Les frais de participation à l'Opération ne sont pas remboursés.

ARTICLE 6 – Limite de responsabilité

6.1. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement de l'Opération. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement de l'Opération dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des Participants.

6.2. - Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

ARTICLE 7 - Règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Les contestations ou réclamations doivent être adressées au plus tard le 31/12/2026 à l'adresse suivante : Service.consommateur@take-off.fr en précisant « 4861 - Opération Bridgestone Pneus Online 2026 » dans l'objet de votre mail.

ARTICLE 8 - Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre purement et simplement l'Opération, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 9 : Identité des Participants

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des Participants.

ARTICLE 10 - Politique de confidentialité

Les coordonnées des Participants seront collectées et peuvent être traitées informatiquement.

Conformément à la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition et de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse privacy@bridgestone.eu.

Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice.

Chaque Participant peut retrouver toutes les informations concernant la protection de ses données en cliquant sur ce lien ou en se rendant à l'adresse ci-après :

https://s7g10.scene7.com/is/content/bridgestoneeu/FR_Privacy_Policy_webpdf

ARTICLE 11 - Différends

Il ne sera répondu à aucune demande relative aux modalités de l'Opération ou à l'interprétation du présent règlement.

Tout différend concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice. Après le 31/12/2026, les éventuelles réclamations peuvent être communiquées à l'adresse GDPR ToolSet: Prod V1.0 (bridgestone.eu)

ARTICLE 12 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis exclusivement au Droit français. En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux français compétents.